



Procédure en cas de mise hors service du système sprinkler

Interdiction

- Interdiction de tout travaux par points chauds (atelier, garage, réparation palette)
- Il est interdit de fumer pendant la mise hors service de l'installation
- Eviter l'arrêt des deux sources A et B simultanément
- Eviter toutes les interventions annexes

Vérification

- Vérifier l'accessibilité des systèmes d'extinction incendie (RIA, extincteurs)
- Vérifier le libre accès devant les portes coupe-feu
- Contrôler que les issues de secours soient accessibles et connues du personnel
- Etablir des rondes de surveillance pendant toute la durée de l'indisponibilité
- Mise à disposition des moyens d'extinction complémentaires

Rappels

- Prévenir les responsables de l'entrepôt + administration
- Prévenir les services du SDIS
- Prévenir tout personnel ayant reçu une formation sécurité
- Rappel intensif des bonnes pratiques dans la zone fumeur
- Prévenir l'ensemble du personnel sécurité de la fin de l'intervention